



BRESIL : LA POLICE ENVOIE LES INDIENS DANS UN "CAMP DE CONCENTRATION"

Le 26 Septembre 1983, la police fédérale a forcé un groupe d'indiens Pataxó Hã-Hã-Hãe -160 individus- à s'installer à la Fazenda São Lucas, près du poste indigène de Caramuru-Paraguaçu dans l'Etat de Bahia. Menacés de mort par les fazendeiros (propriétaires terriens) , les deux chefs Nailton Muniz et Samado Santos, se sont enfuis à Salvador. Sans armes et sans nourriture, les indiens sont confinés dans des tentes semblables à un camp de concentration, et sont sous la menace des pistoleiros des fazendas voisines qui attendent qu'ils sortent à la recherche de nourriture.

Dans une interview au "Jornal da Bahia" du 30 Septembre, le juge Lázaro Guimaraës, qui est à l'origine de l'installation forcée des indiens, a confirmé que "le groupe de Pataxó Hã-Hã-Hãe court le danger imminent d'être massacré " par les fazendeiros. La FUNAI (Fondation Nationale de l'Indien) a refusé tout soutien aux indiens.

Propriétaires légaux de 90 000 ha dans la région de Caramuru et Paraguaçu par le décret-loi 1916 de 1926, les indiens Pataxó ont vu leurs terres progressivement envahies par les plantations de cacao et les entreprises d'élevage car elles représentent un grand potentiel économique. L'invasion décisive eut lieu en 1957 lorsque des fazendeiros de la région demandèrent l'extinction de la réserve. En 1979, la FUNAI tenta de démarquer une parcelle de la réserve initiale (10 000 ha) mais elle se heurta à nouveau à l'action violente des fazendeiros. Les Pataxó durent alors se disperser progressivement.

Le 28 avril 1982, les Hã-Hã-Hãe, avec l'appui de la FUNAI et de la Police fédérale, retournent sur leurs terres et s'installent dans la fazenda São Lucas. Les fazendeiros, avec l'appui du gouverneur de l'Etat de Bahia, exigent le transfert des indiens. Ceux-ci rejettent toute négociation de transfert. Finalement, la FUNAI, sous la pression des forces politiques à la veille des élections, menace les Pataxó de leur retirer leur soutien; une partie des indiens aurait alors accepté un accord.

Or, cet accord est contraire au Statut de l'Indien qui veut que "les terres indigènes ne pourront faire l'objet d'aucune négociation juridique qui restreigne le plein exercice de possession directe par la communauté indigène ou par les silvicoles". Il s'agit en outre d'une violation des principes énoncés par la Convention 107 de Genève de 1957 sur les populations indigènes.

Face à la situation précaire des Pataxó Hã-Hã-Hãe, Mario Juruna, premier délégué indien au Congrès Fédéral de Brasilia, a annoncé son intention de visiter le "camp de concentration" avec une délégation de parlementaires. La visite a été ajournée à cause de la pression des propriétaires terriens.

Le CIDA -Comité International pour la Défense de l'Amazonie- demande que soient respectés les droits des indiens Pataxó à leur territoire conformément à la Constitution Fédérale, et que des mesures soient prises afin de leur assurer la protection contre les exactions des propriétaires terriens et de leurs bandes armées dans la région.

Paris, le 5.11.1983,

COMITE INTERNATIONAL POUR LA DEFENSE DE  
L' AMAZONIE

Envoyez vos lettres de soutien aux Pataxó Hã-Hã-Hãe à:

Sr Presidente da Republica Federativa do Brasil  
Palacio do Planalto  
70 000 BRASILIA - Distrito Federal  
BRESIL